

Thèmes 7 et 8
Organisation sociale:
Confédération - canton
- commune
Activités sur les pages 4 à 13

A propos de l'Etat totalitaire :

■ Répondez aux consignes suivantes.

1. Faites les recherches nécessaires pour compléter ce tableau (dictionnaires):

Jules César	Né en <u>101 av. J-C</u>	Mort en <u>44 av.J-C</u>
<i>Homme d'état romain. Il s'impose au dictateur Sylla et s'exile en Asie. Il entreprend ensuite une carrière politique. En 56, il entreprend la conquête des Gaules qui lui donne la gloire militaire et une armée fidèle. Assassiné le 15.3.44.</i>		
Louis XVI	Né en <u>1754</u>	Mort en <u>1793</u>
Roi de France et de Navarre (1774-1791), puis roi des Français (1791-1792). Son incapacité à engager le royaume sur la voie d'une véritable modernisation, à la fois économique, sociale et politique, précipita le déclenchement de la Révolution française, durant laquelle il fut condamné à mort et exécuté.		
Adolf Hitler (chef du parti nazi)	Né en <u>1889</u>	Mort en <u>1945</u>
Dictateur et chef militaire qui a fait de l'Allemagne une société entièrement militarisée et une puissance totalitaire. Hitler a déclenché la Seconde Guerre mondiale.		
Benito Mussolini (L'inventeur du mot « totalitaire » et « fascisme »)	Né en <u>1883</u>	Mort en <u>1945</u>
<i>Homme politique italien. Instituteur, maçon puis journaliste et militant socialiste, il préconise en 1914 une politique nationaliste et militariste. En 1925, duce, dictature absolue. En 1940 aux côtés d'Hitler.</i>		

Organisation sociale:
Confédération - canton
- commune
Activités sur les pages 4 à 13

Joseph Staline

Né en 1879

Mort en 1953

Homme d'Etat de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, il reste une figure très contestée de l'histoire. Ses erreurs ont largement contribué au discrédit ultérieur du modèle communiste dans le monde.

Ugarte Augusto Pinochet

Né en 1915

Général et homme d'Etat chilien (1973-1990). Son régime dictatorial fut condamné par la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des nations unies (ONU) en 1977, pour avoir pratiqué la torture sur des détenus.

Saddam Hussein

Né en 1937

Homme politique irakien. Président de la République, à la tête de l'armée depuis 1979.

Politique hégémonique. Il est à l'origine de la guerre du Golfe. Déchu en avril 2003 et arrêté en décembre 2003.

2. Donnez les deux sens du mot tyrannie.

a) *Gouvernement autoritaire qui ne respecte pas les libertés individuelles et sur lequel le peuple n'a aucun contrôle.*

b) *Pouvoir de certaines choses sur les hommes.*

La tyrannie de l'usage, de la mode.

3. Sous la forme d'un petit dossier, faites une recherche personnelle sur une actuelle narcodictature militaire : la Birmanie.

Organisation sociale: Confédération - canton - commune

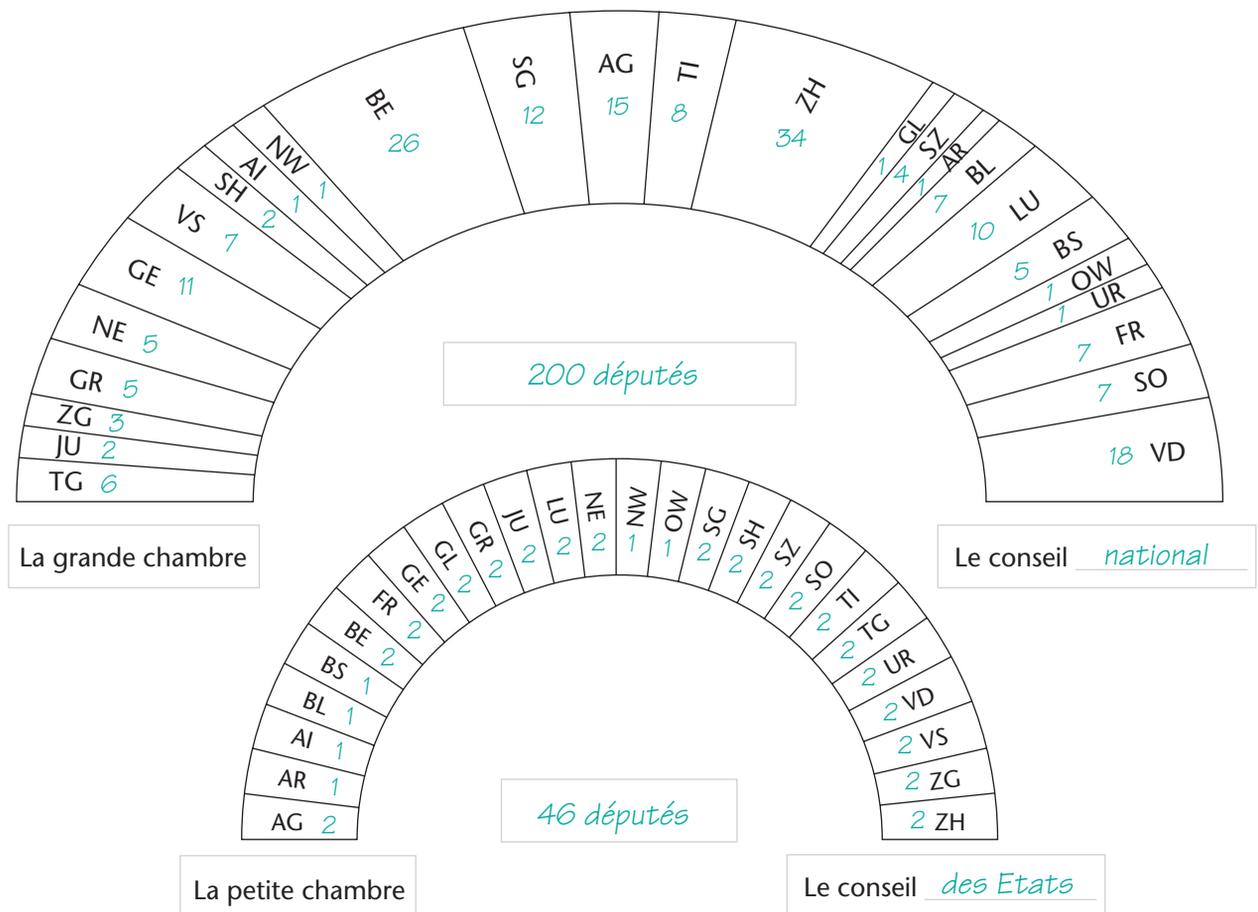
Activités sur les pages 4 à 13

A propos de notre Etat démocratique.

- En faisant une recherche personnelle, complétez le schéma suivant, en indiquant le nombre de personnes représentant chaque canton.

Le pouvoir législatif ou le Parlement

ou l'Assemblée fédérale ou les Chambres fédérales



Situation en 2004

Organisation sociale:
Confédération - canton
- commune
Activités sur les pages 4 à 13

A propos de notre pouvoir exécutif fédéral.

■ Complétez les phrases ci-dessous avec les mots suivants.

l'exécution, Confédération, fonctionnaires fédéraux, l'Assemblée fédérale, relations, neutralité, sûreté

1. Il est chargé de l'exécution des lois fédérales et dirige les affaires fédérales.
2. Il prépare les projets de lois soumis à L'Assemblée fédérale, les budgets, les comptes.
3. Il veille à la sûreté extérieure de la Suisse, au maintien de son indépendance et de sa neutralité.
4. Il veille à la sûreté intérieure de la Confédération, au maintien de la tranquillité et de l'ordre.
5. Il nomme les fonctionnaires fédéraux.
6. Il est chargé des relations avec les Etats étrangers.

■ Exercices

1. Cherchez dans le dictionnaire la définition des 3 mots suivants :

législatif : relatif à la loi, au pouvoir de légiférer (qui établit les lois)

exécutif : chargé d'appliquer les lois, de définir la politique

judiciaire : qui relève de la justice, de son administration

2. Ecrivez une phrase avec chacun des mots suivants :

conseil : Des divergences existent au sein du Conseil communal de mon village.

citoyen : Les citoyens ont accepté à l'unanimité la taxe au poids.

Organisation sociale:
Confédération - canton
- commune
Activités sur les pages 4 à 13

3. Répondez aux questions suivantes en vous référant à la page 11 de la brochure.

Qui élit les 7 conseillers d'Etat (ou ministres)?

les citoyens

Qui surveille l'administration du canton?

le Grand Conseil

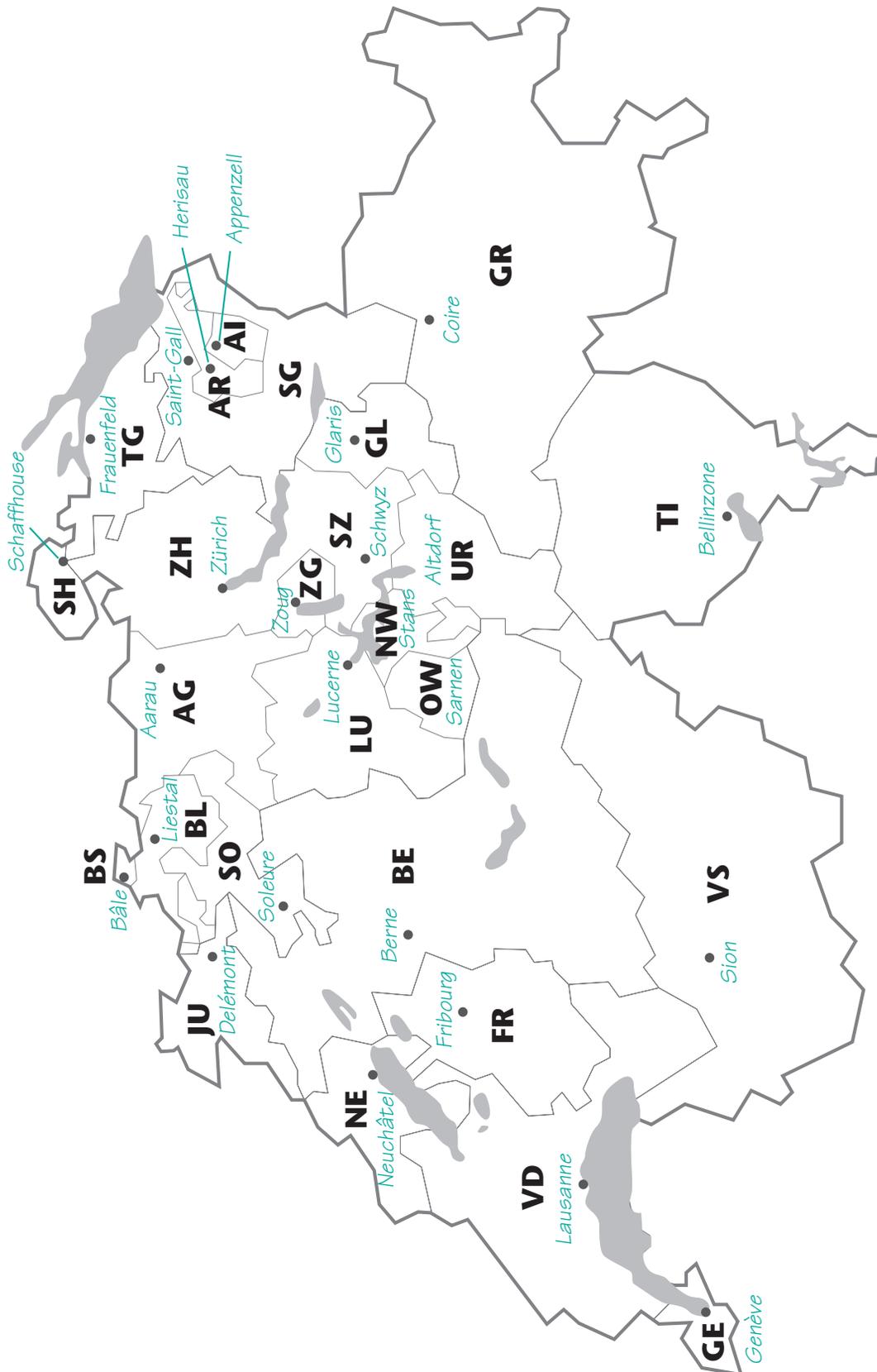
Qui nomme les fonctionnaires? Le Grand Conseil (Parlement) ou le Conseil d'Etat (gouvernement)?

le Conseil d'Etat

Organisation sociale:
Confédération - canton
- commune

Activités sur les pages 4 à 13

■ Inscrivez les capitales des cantons. Tous les moyens de recherche sont bons !



Organisation sociale:
Confédération - canton
- commune
Activités sur les pages 4 à 13

■ Répondez aux questions suivantes relatives aux pouvoirs des communes.

Compréhension :

1. Qui veille à l'ordre et à la sécurité sur le territoire de la commune ?

le conseil communal

2. Au moins combien de fois par année l'Assemblée communale doit-elle avoir lieu ?

2 fois au moins

3. Comment s'appelle la personne qui se trouve à la tête de la commune ?

le syndic, le maire ou le président

4. Qui fixe le taux de l'impôt communal ?

l'assemblée communale ou le conseil général

Grammaire :

1. Quel est le féminin de syndic, de maire, de président ?

la syndique, la mairesse, la présidente

2. Mettez les expressions suivantes au pluriel :

l'Assemblée communale, le Conseil général, le pouvoir exécutif, le Conseil communal

les Assemblées communales, les Conseils généraux

les pouvoirs exécutifs, les Conseils communaux

3. Mettez les phrases suivantes à la forme interrogative.

Le Conseil communal gère les biens de la commune.

Les règlements communaux sont adoptés par le Conseil général.

Le Conseil communal gère-t-il les biens de la commune ?

Les règlements communaux sont-ils adoptés par le Conseil général ?

Culture générale :

1. Nommez les conseillères et les conseillers communaux de votre commune.

Organisation sociale:
Confédération - canton
- commune
Activités sur les pages 4 à 13

Calcul:

■ *Résolvez les problèmes suivants.*

1. Un canton compte 218 790 habitants et il y a 130 députés au Grand Conseil.
Cela représente 1 député pour combien d'habitants?

$$218\,790 : 130 = 1683$$

2. Dans un village de 1000 habitants, on a encaissé des impôts pour Fr. 2'495'825.--.
Combien cela représente-t-il en moyenne par habitants?

$$\text{Fr. } 2'495'825 : 1000 = \text{Fr. } 2495,80$$

3. Toujours dans ce village de 1000 habitants, il y a 550 citoyens.
a) Quel pourcentage de la population représentent-ils?
b) Les hommes représentant les $\frac{3}{5}$ des citoyens, quel est le pourcentage de femmes?

$$a) 100\% : 1000 \times 550 = 55\%$$

$$b) \frac{5}{5} - \frac{3}{5} = \frac{2}{5}$$

$$100\% : 5 \times 2 = 40\%$$

4. Les charges communales sont égales à Fr. 3'090'134.--.
Citez les pourcentages représentés par:
a) L'administration (Fr. 307'500.--)
b) L'enseignement et la formation (Fr. 1'058'200.--)
c) La culture et les loisirs (Fr. 71'700.--)

$$a) 100\% : 3'090'134 \times 307'500 = 9,95\%$$

$$b) 100\% : 3'090'134 \times 1'058'200 = 34\%$$

$$c) 100\% : 3'090'134 \times 71'700 = 2,3\%$$

5. Lors de l'Assemblée communale, il y avait 80 citoyens.
Lors du vote pour la taxe au poids des ordures, 60 ont voté oui, 15 ont voté non et 5 se sont abstenus.
Citez les pourcentages correspondants.

Oui: $100\% : 80 \times 60 = 75\%$

Non: $100\% : 80 \times 15 = 18,75\%$

Abstentions: $100\% : 80 \times 5 = 6,25\%$



Organisation sociale: La vie associative

Activités sur les pages 14 à 17

■ Recherchez sur l'internet.

Chemin d'accès proposé : www.gov.ch – Cliquez Répertoire des sites Internet du secteur public suisse – Niveau fédéral – Accès aux sites Internet de la Confédération – Dans Recherche, tapez Constitution fédérale – Cliquer Search – cliquez Constitution fédérale de la Confédération suisse – Cliquez sur l'adresse internet : <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/index.html> – Cliquez sur l'article 23 et recopiez-le ci-après :

Art. 23

1. La Liberté d'association est garantie.

2. Toute personne a le droit de créer des associations, d'y adhérer ou d'y appartenir et de participer aux activités associatives.

3. Nul ne peut être contraint d'adhérer à une association ou d'y appartenir.

■ A propos de la Déclaration universelle des droits de l'homme, recherchez l'article concernant la liberté d'association sans en connaître le numéro.

Chemin d'accès : taper La déclaration universelle des droits de l'homme dans un moteur de recherche. Recopiez l'article ci-après :

Art. 20

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

2. Nul ne doit être obligé de faire partie d'une association.

■ Répondez aux questions suivantes relatives à l'association.

1. Qu'est-ce qu'un groupement ?

C'est une réunion de personnes ou de choses groupées par des intérêts communs.

Groupement politique

2. Qu'est-ce qu'une personne physique ?

C'est un individu, par opposition à une société qui est une personne morale.

3. Qu'est-ce qu'un but idéal commun ?

C'est un objectif non commercial qu'on cherche à atteindre ensemble.

4. Qui ne peut pas faire partie d'une association ?

Personne

5. Attention ! Il ne faut pas confondre une association, qui poursuit un but idéal, non commercial, avec une société commerciale, dont le but est d'atteindre un bénéfice.

a) Exemple d'une association sans but lucratif :

un club de modéliste

b) Exemple d'une société commerciale :

une coopérative maraîchère

6. Genres d'association : il existe toutes sortes d'associations. Généralement, on les classe d'après leur but.

Exemples :

but sportif : *un judo club*

but récréatif : *les contemporains*

but artistique : *un groupe théâtral*

but social : *les alcooliques anonymes*

but politique : *le parti socialiste*

but caritatif : *les restos du cœur*

but scientifique : *les amis de l'observatoire*

but religieux : *le chœur mixte*

■ *Faites les exercices suivants.*

1. Convoquez par lettre l'assemblée générale pour une séance extraordinaire (démission du président).
2. A deux, rédigez le procès-verbal de la matinée de cours que vous êtes en train de suivre.

Les Amis des oiseaux

Rue de l'avenir 24
1700 FRIBOURG

Fribourg, le ...

A tous les membres du club

Assemblée générale extraordinaire – Démission de notre président

Chères amies, chers amis,

Pour des raisons familiales, notre président Jacques Pinson vient de nous envoyer sa démission pour le (date).

C'est avec regret, bien sûr, que nous devons l'accepter. Nous lui transmettrons tous nos souhaits et tous nos remerciements lors de la prochaine assemblée.

Vous êtes donc convoqués en assemblée extraordinaire pour l'élection d'un nouveau président

le mercredi (date), à 20h00, au Café de l'Oiseau Lyre, à Fribourg.

Au plaisir de vous y rencontrer nombreux, je vous présente, au nom du comité, mes cordiales salutations.

Le secrétaire :

Prénom et nom de l'apprenant

(Signature)

Rappel pour la mise en page :

1. Ouvrir WORD – Fichier : **Enregistrer sous** – Dans **Enregistrer dans** : ouvrir *Disquette ou dossier personnel* – Dans **Nom de fichier**, taper : **Convocation Ass. Gén.** – OK.
2. Fichier – **Mise en page** : 2 cm, 2 cm, 2,5 cm, 1,5 cm – OK. – Police : **Times New Roman 12**.
3. Fichier – **Imprimer** : Tout, Nombres de copies 1 – OK.
4. Fichier – **Quitter** – Voulez-vous enregistrer... ? **Oui**.

Organisation sociale: La vie associative

Activités sur les pages 14 à 17

■ Vous êtes le caissier de votre club de volley-ball et vous tenez, entre autres, le Compte postal (CP). Vous établissez le solde à chaque nouvelle écriture et vous bouclez à la fin mars.

Janvier

1	Solde CP	Fr.	2'632.-
7	Estimant trop risqué de garder l'argent en caisse, je dépose sur le CP	Fr.	4'000.-
10	Recettes du match encaissées et versées sur CP	Fr.	356.-
17	Frais de déplacement de l'équipe après un prélèvement par chèque postal N°15	Fr.	220.-

Février

8	Achat de 10 ballons à Fr. 23.- pièce, payé par virement postal	Fr.	?
15	Je reçois l'avis de débit pour taxes	Fr.	14.70
23	Je paie la facture Bircher (par mandat de paiement)	Fr.	2'400.-
28	Selon l'avis de situation, le solde est de Fr. 4'123,30		

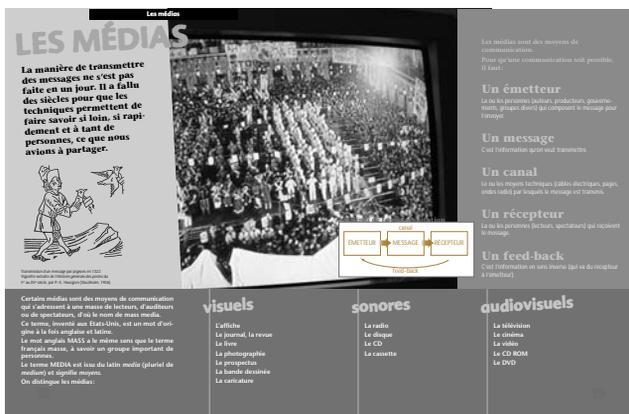
Mars

2	La maison Perroud Transports envoie une facture de Fr. 450.- pour le déplacement de notre équipe juniors	Fr.	?
3	2 membres paient par bulletin de versement leurs cotisations arriérées	Fr.	200.-
8	J. Lelong paie par virement postal la location de la salle	Fr.	500.-
14	Je paie la facture MP Sports par virement postal	Fr.	280.-
27	On me remet le bénéfice du bal annuel du club, soit Je dépose cette somme sur le CP et j'effectue ensuite divers paiements :	Fr.	1'000.-
	– Fr. 100.- en espèces au concierge		
	– Fr. 220.- à la Boucherie Amey		
	– Fr. 1'100.- à l'orchestre <i>Los Remos</i>		

Année:					
Mois	Jour	LIBELLÉ	ENTRÉES	SORTIES	SOLDE
janv.	1	Solde	2632.-		2632.-
	7	Dépôt sur CCP	4000.-		6632.-
	10	Recette match	356.-		6988.-
	17	Frais déplacement (ch. p. 15)		220.-	6768.-
fév.	8	Achat 10 ballons		230.-	6538.-
	15	Taxes		14,70	6523,30
	23	Bircher (mandat paiement)		2400.-	4123,30
mars	3	2 cotisations	200.-		4323,30
	8	Location salle		500.-	3823,30
	14	MP Sports (vir. postal)		280.-	3543,30
	27	Bénéfice bal	1000.-		4543,30
	27	Concierge		100.-	4443,30
	27	Boucherie Amey		220.-	4223,30
	27	Orchestre Los Remos		1100.-	3123,30
			8188.-	5064,70	3123,30

Organisation sociale: Les médias

Activités sur les pages 18 à 25



■ Cherchez les mots *média* et *mass media* dans le dictionnaire et notez leur définition ainsi que des exemples de médias.

média : tout support de diffusion de l'information

mass media : moyens de communication de masse

exemples : radio, TV, presse, livre, ordinateur, vidéo, CD, DVD, CD Rom, satellite, Internet

■ Répondez aux questions suivantes.

1. Quels médias utilisez-vous chaque jour?

Ex: radio, TV, Internet, ...

2. Quelles stations radiophoniques écoutez-vous volontiers?

Ex: Radio Fribourg, Radio Framboise, RTN, ...

3. Une lettre écrite à un ami est-elle un média? Justifiez votre réponse.

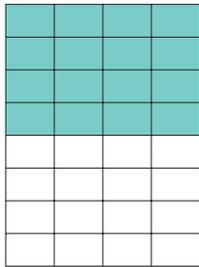
Oui, car tu diffuses une information

4. Recherchez un exemple de média visuel et expliquez pourquoi il s'agit d'un média.

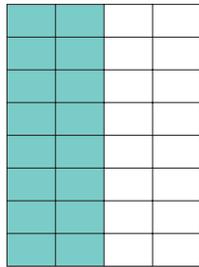
Affiche publicitaire: elle diffuse une ou plusieurs informations à la population.

Formats d'annonces:

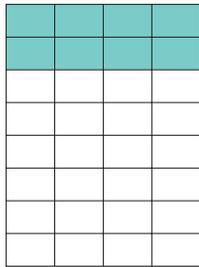
■ Coloriez les cases selon la fraction indiquée ou inventez d'autres fractions.



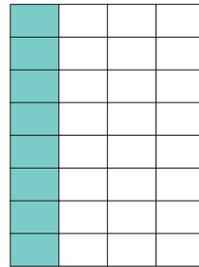
$$\frac{1}{2}$$



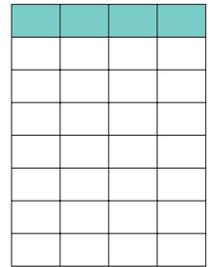
$$\frac{1}{2}$$



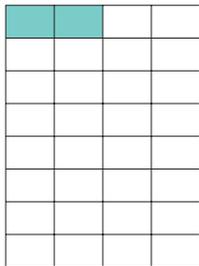
$$\frac{1}{4}$$



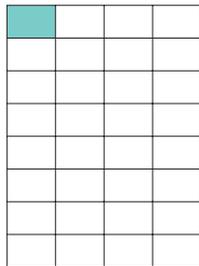
$$\frac{1}{4}$$



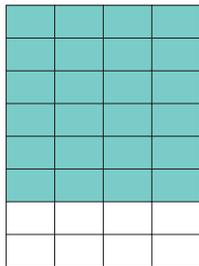
$$\frac{1}{8}$$



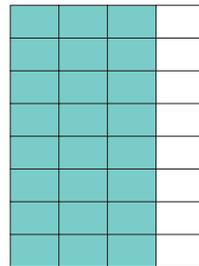
$$\frac{1}{16}$$



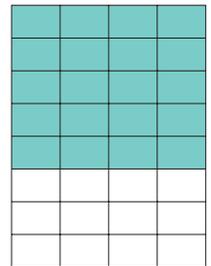
$$\frac{1}{32}$$



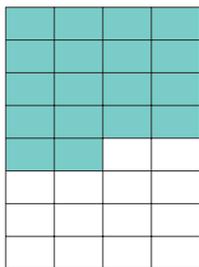
$$\frac{3}{4}$$



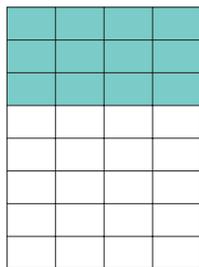
$$\frac{3}{4}$$



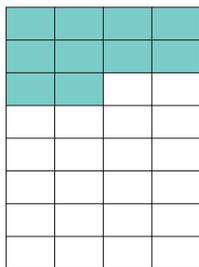
$$\frac{5}{8}$$



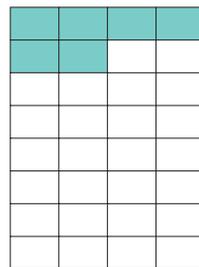
$$\frac{9}{16}$$



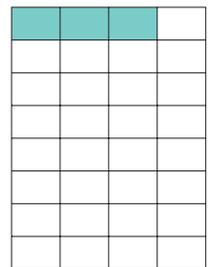
$$\frac{3}{8}$$



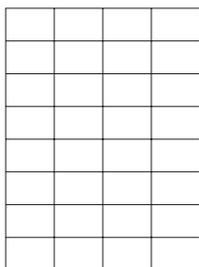
$$\frac{10}{32}$$



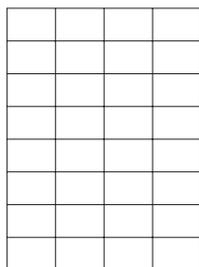
$$\frac{3}{16}$$



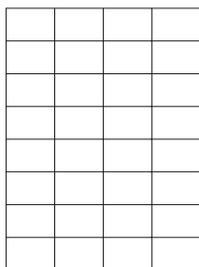
$$\frac{3}{32}$$



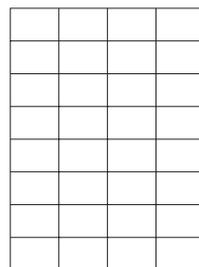
—



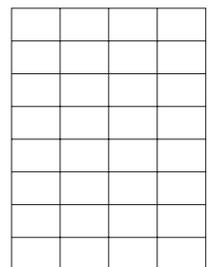
—



—



—



—

Les effets des medias :

- *Ci-dessous, il y a 6 dépêches qui sont tombées. Lisez-les attentivement. Choisissez les quatre qui vous paraissent les plus importantes et collez-les sur une page vide quadrillée.*

Choisissez pour chaque information que vous avez retenue un titre et une place sur la page. Déterminez le titre et la place en fonction de l'importance que vous donnez à chaque information. Vous pouvez imaginer une ou plusieurs places réservées à des photographies.

1. *Retour de la pluie*

La limite des chutes de neige remonte vers 1000 mètres d'altitude

Après l'accalmie et les belles éclaircies d'hier, les hostilités reprennent aujourd'hui. La dépression « Laure », centrée au voisinage des Alpes, sera responsable d'un temps gris et pluvieux sur l'ensemble de la Suisse. Les pluies, qui arrosent copieusement le Tessin depuis la nuit dernière, s'étendront à l'ensemble du pays. Les températures atteindront un maximum de 9 degrés en plaine.

3. *Bienne*

Morte devant la gare

Le brusque décès d'une ressortissante colombienne de 43 ans, tombée lundi après-midi devant la gare de Bienne, est élucidé. L'autopsie a révélé que la victime a succombé à une embolie pulmonaire. Dans un premier temps, sa chute sur le trottoir avait paru suspecte aux yeux de la police, qui avait bouclé le secteur.

5. *Anelka demande publiquement pardon*

Nicolas Anelka a demandé publiquement pardon « à ses coéquipiers, au Real Madrid et surtout aux supporters madrilènes », pour avoir refusé de s'entraîner pendant trois jours consécutifs. « Je demande pardon pour mon attitude ces derniers jours, laquelle n'a bénéficié ni au club, ni aux supporters, ni à ma personne », a affirmé Anelka. La direction du club pourrait décider dès aujourd'hui de le réintégrer dans le contingent.

2. *La rage de Samy le taxi*

L'acteur reprend le volant. Révélé par le film d'action produit par Luc Besson, Samy Naceri est devenu l'idole de toute une génération : celle des beurs de banlieues. Si sa carrière est partie sur les chapeaux de roue, il ne rejette pas ses origines. Et le dit haut et fort.

4. *« Terreur »*

Arabie Saoudite: Amnesty International dénonce « l'injustice »

Amnesty International a dénoncé hier les nombreuses violations des droits de l'homme en Arabie saoudite. Ces violations sont principalement dues au secret qui entoure le système judiciaire, au sein duquel sont commises des arrestations arbitraires, des tortures institutionnalisées et des exécutions, à la faveur d'un climat d'impunité.

« La communauté internationale assiste en silence à ces exactions et soumet les droits de 19 millions de personnes à ses intérêts économiques et stratégiques », affirme l'Organisation de défense des droits de l'homme, basée à Londres.

Dans un pays qui connaît notamment le taux d'exécutions le plus élevé du monde, avec en moyenne deux par semaine, toute critique ou pensée indépendante suscite l'ire du gouvernement et mènent à de brutales représailles.

Parmi les principales victimes de discriminations, les opposants politiques et religieux, les travailleurs immigrés et les femmes.

Coca cola suisse

6. *Beau fixe sur les ventes*

Coca-Cola suisse a augmenté le volume de ses ventes de 3,9% par rapport à 1998, à 310 millions de litres l'an passé. Le numéro un des boissons sucrées est ainsi parvenu à maintenir sa part de marché à 51%. Tous ses produits ont contribué à la hausse. Les marques Coca-Cola light, Fanta et Nestea ont le plus fortement contribué à la croissance.

■ Répondez aux questions suivantes.

1. Essayez de trouver un sujet d'actualité brûlant. Quelle opinion avez-vous sur ce sujet? Comment vous êtes-vous forgé(e) cette opinion?

Ex: Le tsunami en Asie du Sud

Effrayant, terrifiant, de portée mondiale

En lisant les divers articles et en écoutant la TV

2. Quel est le dernier CD que vous avez acheté? Comment avez-vous connu ce CD?

Ex: IAM

Par un copain

3. Essayez de trouver des noms de personnes, de lieux que vous ne connaissez que par les médias:

Georges Bush – Michael Schumacher – Britney Spears – Thaïlande – Londres – l'Algarve

La Bretagne sans télévision.

■ Entourez la bonne réponse ou complétez.

1. L'émetteur de Roc-Trédudon émet pour:

a) la radio **b) la télévision** c) internet d) le téléphone

2. Quelle est la hauteur du pylône?

a) 23000 cm b) 2,3 km **c) 230 m** d) 23000 mm

3. Le paysan parle d'autonomie: cochez la ou les définition(s) correspondante(s):

a) avoir besoin de l'aide d'autrui **b) décider tout seul**

c) distance que peut parcourir un véhicule à moteur sans refaire le plein

4. Soulignez les synonymes de « bousiller »

a) construire b) démonter **c) fracasser** **d) briser**

e) élever f) perquisitionner **g) détruire** h) marteler

5. Citez 5 conséquences du sabotage de l'émetteur.

Beaucoup de monde sur les routes – On va trouver des amis, on va au théâtre, au ciné, dans les foires, les stades, au bowling. On joue aux jeux de société.

6. On parle de HLM : Que signifient ces 3 lettres ?

Habitation à Loyer Modéré

7. Cherchez dans le dictionnaire la définition du mot « raréfaction ».

Fait de rendre rare, diminuer

8. Le fait de ne plus avoir la télévision peut tout de même avoir des effets bénéfiques. Lesquels ?

Retrouver le temps de méditer, de penser par soi-même.

9. Reproduisez ci-dessous par un schéma ou par un dessin une des situations décrites dans le texte « La Bretagne sans télévision ». (Si vous n'y arrivez pas, dessinez une tour de télécommunication (Mont-Gibloux, Mont-Pèlerin, Chasseral, etc., par exemple).

■ Répondez aux questions suivantes relatives au texte «Etre vu, être compris» à la page 23 de la brochure.

1. Etablissez une courte liste des différents avantages que possède le journal par rapport à d'autres médias. Relevez simplement les phrases du texte!

a) *Chacun le module à sa convenance*

b) *Les écrits restent*

c) *Il dure, il est pratique*

2. Cherchez et relevez 2 rubriques de votre journal que vous n'aviez jamais remarquées jusqu'à ce jour ou dont vous ignoriez simplement l'existence :

a) *Ex: L'enneigement des stations de ski*

b) *La bourse*

3. Si le journal offre ses colonnes aux annonceurs et autres rédacteurs, il ne peut néanmoins pas garantir que le message « passe ». Pourquoi?

Les lecteurs choisissent et ne lisent pas tout.

4. Vocabulaire

Chacun le module à sa convenance :

adapter d'une manière souple

Approfondir prend 2 « p ». Mais quels sont les verbes en « ap » qui ne prennent qu'un seul « p » ?

apaiser – apercevoir – apeurer – apitoyer – aplanir – aplatir

■ *Regardez bien le programme TV à la page 25 de la brochure et entourez la bonne réponse.*

1. On voit tout de suite qu'il s'agit du programme d'un mercredi, parce que
 - a) Il y beaucoup d'émissions pour les jeunes.
 - b) Il y a la photo d'un chanteur à la mode.
 - c) Il y a une émission de télévision scolaire.

2. Quelle est la chaîne qui commence ses émissions le plus tôt dans la journée ?
 - a) C'est la chaîne 2
 - b) Toutes deux commencent à la même heure
 - c) C'est la chaîne 1.

3. Si quelqu'un allumait la télévision vers 16 heures, pourrait-il regarder des émissions jusqu'au soir sans arrêt ?
 - a) Oui, sur la chaîne 2
 - b) Non, il y a des interruptions sur les deux chaînes.
 - c) Oui, sur la chaîne 1.

4. Pour quelles émissions trouvez-vous, à côté du nom des personnages, les noms des acteurs ?
 - a) Le fils du ciel – Les globe-Trotters.
 - b) Pierrot et ses amis – Colorix.
 - c) Calimero – Vacances avec Minka.

5. Sur la chaîne 2, vous voyez un (c), à côté des émissions, qui indique qu'elles sont en couleurs. Est-ce indiqué pour toutes les émissions sur cette chaîne ?
 - a) Oui, le (c) est indiqué pour toutes.
 - b) Non, ça n'est pas indiqué pour une.
 - c) Non, ça n'est pas indiqué pour trois.

6. L'heure du début de chaque émission est indiquée, mais peut-on connaître l'heure de la fin ?
 - a) Rien ne permet de savoir la longueur de chaque émission.
 - b) Oui, il suffit de regarder l'heure de l'émission suivante.
 - c) On ne peut le savoir que si l'on voit écrit l'heure et « Fin ».

7. Pour avoir les nouvelles de la journée, sous quels titres pouvez-vous les trouver ?
 - a) « Aujourd'hui Madame » et « Actualités régionales ».
 - b) « Actualités » et « Vivre au présent jeunes ».
 - c) « 24 heures sur la Une » et « INF 2 ».

8. Apollo XVII était sur la lune la semaine précédente. Regarde la chaîne 2, à 12 h 30, vous lisez : « Opération Apollo... retransmission en « différé », c'est-à-dire :
 - a) Cet événement est passé, on ne le voit pas en « direct »
 - b) On montre quelque chose d'un peu différent.
 - c) Ce qu'on nous montre n'est pas réel, comme au théâtre.

9. Les feuillets sont des films, mais on n'en voit qu'une partie à chaque émission (un épisode). Pouvez-vous savoir où en est le feuilleton « Globe-Trotters » (chaîne 2, 15h10) ?
 - a) On ne peut pas du tout savoir où on en est.
 - b) C'est le 4^e épisode et c'est le dernier.
 - c) C'est le 3^e épisode, mais on ne sait pas si c'est la fin.

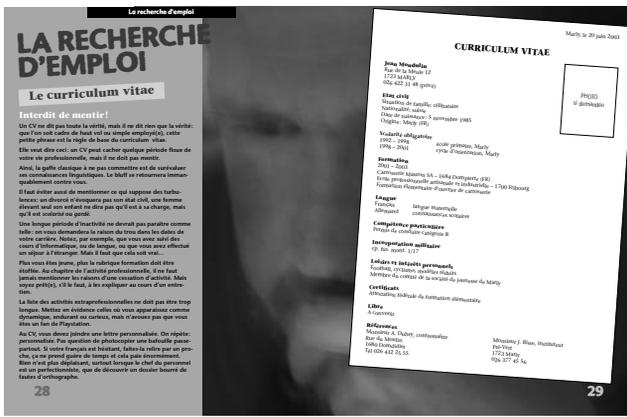
10. On voit des émissions à la télévision : les appareils qui les diffusent s'appellent des :
- a) émetteurs,
 - b) métreurs,
 - c) moteurs.
11. Après le titre d'une émission, on donne souvent le nom de la personne qui l'a faite (l'auteur) et parfois d'autres noms : ceux des personnes qui la montrent à l'écran. Par exemple : « Réponse à tout » est
- a) annoncé par ...
 - b) montré par ...
 - c) présenté par ...
12. Pour « Miditrente », on trouve une autre expression : les « Variétés » sont
- a) dites par ...
 - b) commentées par ...
 - c) animées par ...
13. Pour certaines émissions, on donne aussi le nom de ceux qui ont fait la mise en scène (la réalisation). Pour « Réponse à tout » (chaîne 1, 19h25), c'est
- a) Henri Kubnick,
 - b) Janine Guyon,
 - c) Annick Beauchamp.
14. Voyons maintenant si Henri a bien su lire le programme. Il est arrivé chez sa grand-mère à 14h30. A-t-il pu trouver un programme à regarder sur la chaîne 1 à cette heure ?
- a) Non, puisqu'elle s'arrête de 14h05 à 15h25.
 - b) Oui, puisque après un arrêt elle a repris à 12h30.
 - c) Oui, puisqu'elle ne s'est pas arrêtée depuis le matin.
15. Son père veut qu'il soit rentré à 18h30. Aura-t-il le temps de regarder « Actualités régionales » ?
- a) Oui, seulement sur la chaîne 2.
 - b) Oui, sur la chaîne 1 ou la chaîne 2.
 - c) Non, sur aucune des deux chaînes.
16. S'il a regardé sur la chaîne 2 « Les Globe-Trotters » jusqu'à la fin et qu'ensuite il est passé sur la chaîne 1, qu'a-t-il trouvé à cette heure-là ?
- a) La fin de « Séquence du jeune spectateur ».
 - b) « Un enfant parmi tant d'autres ».
 - c) Il n'y a rien à cette heure-là.
17. Où a-t-il trouvé une émission qui explique le mieux l'opération Apollo XVII aux jeunes ?
- a) Chaîne 1 à 17h50.
 - b) Chaîne 1 à 20h15.
 - c) Chaîne 2 à 12h30.
18. Sur le même sujet, une émission appelée « Deuxième sortie sur la Lune » se trouve sur la
- a) chaîne 2 à 12h30,
 - b) chaîne 1 à 17h50,
 - c) chaîne 1 à 19h00.

Organisation sociale:
Les médias
Activités sur les pages 18 à 25

19. S'il a choisi (chaîne 1 à 17h10) «Vacances avec Minka», il a su lire que Minka était
- a) un enfant,
 - b) un cheval,
 - c) un berger.
20. A-t-il trouvé une émission de musique «pop» pour les jeunes sur la chaîne 1 ?
- a) Oui, chaîne 1 à 15h45.
 - b) Non, il n'y en a pas dans tout le programme.
 - c) Oui, chaîne 1 à 18h30.
21. Chaîne 1 à 9h00, quels mots vous montrent que ce programme «scolaire» n'est pas pour les élèves, mais pour les professeurs ?
- a) Activités mathématiques.
 - b) Cycle élémentaire.
 - c) Information des enseignants.
22. Quelle est l'émission spéciale pour les femmes que sa mère lui a dit de regarder pour la lui raconter ensuite ?
- a) «Calimero».
 - b) «Aujourd'hui Madame».
 - c) «Colorix».
23. Dans tous les mots suivants : téléviser, télégraphier, téléguider, téléphoner, quel est, partout, le sens de «télé» ?
- a) sans fil,
 - b) au loin, à distance,
 - c) beaucoup.

■ *Soulignez les médias que nous avons développés quelque peu dans ce dossier.*

Les médias visuels	Les médias sonores	Les médias audiovisuels
L'affiche	La radio	<u>La télévision</u>
<u>Le journal</u> , la revue	Le disque	L'internet
Le livre	Le CD	Le cinéma
La photographie	Le DVD	La vidéo
Le prospectus	La cassette	Le CD ROM
La bande dessinée		Le DVD
La caricature		



Le monde du travail :

La recherche d'emploi

Activités sur les pages 28 à 37

■ *Pour votre toute prochaine recherche d'emploi, rédigez un brouillon que vous mettrez au propre à l'ordinateur.*

Prénom et nom _____

Rue _____

NP Domicile _____

Téléphone _____ (domicile)

Etat civil _____

Situation de famille : _____

Nationalité : _____

Date de naissance : _____

Origine : _____

Permis de séjour : _____

Scolarité

19 _____ -19 _____ Ecole primaire à _____

20 _____ -20 _____ Ecole _____

Formation

20 _____ -20 _____ Apprentissage _____

20 _____ -20 _____

Langue(s)

Connaissances particulières

Loisirs et intérêts personnels

Certificats

Libre

A convenir

Références

<hr/>	<hr/>

lieu _____

mois _____

année _____

Le monde du travail :
La recherche d'emploi
Activités sur les pages 28 à 37

- **Sur papier à lettre blanc et non ligné (utilisez le guide), rédigez votre propre offre d'emploi. Ecrivez également l'adresse sur l'enveloppe, en vous aidant des éléments de la brochure, et présentez-les comme le modèles.**

Votre prénom et nom
Votre adresse
Votre n° de téléphone

Lieu et date

Adresse de l'entreprise

Concerne: « » Notez l'appellation du poste indiquée dans l'annonce

Monsieur,

L'annonce que vous avez publiée le (date) dans (citez journal) a retenu toute mon attention. Certes je n'ai pas de CFC, mais ma formation élémentaire de, que je terminerai le, devrait parfaitement convenir au poste que vous proposez.

ou

Je terminerai ma formation élémentaire de le Celle-ci pourrait, me semble-t-il, tout à fait convenir au poste que vous proposez.

A) Choisir une des 2 propositions suivantes pour l'introduction :

Votre entreprise se situe proche de mon domicile actuel. J'en ai souvent entendu parler très positivement et cela me donne vraiment envie d'y travailler.

ou

Votre entreprise ne m'est pas très connue. Cependant, les quelques informations que j'ai pu obtenir me donnent envie d'en savoir plus et surtout d'y travailler.

B) Parlez un peu de vous

J'ai effectué mon apprentissage au CFPS de Courtepin. Mon métier me plaît beaucoup et j'aimerais pouvoir l'exercer consciencieusement. Les gens qui m'entourent me décrivent comme quelqu'un de (utilisez les adjectifs proposés par l'éduc. et le MSP) Le curriculum vitæ ci-joint vous donnera encore tous les renseignements complémentaires qui me concernent.

B) Montrez votre réel désir de décrocher un job

J'aimerais beaucoup que mon dossier retienne toute votre attention et que vous me donniez l'occasion de me présenter lors d'une entrevue. Je serais même disposé à effectuer très rapidement un petit stage afin que vous puissiez mieux évaluer mes compétences professionnelles. Dans l'attente de votre réponse que j'espère favorable, je vous présente, Monsieur, mes respectueuses salutations.

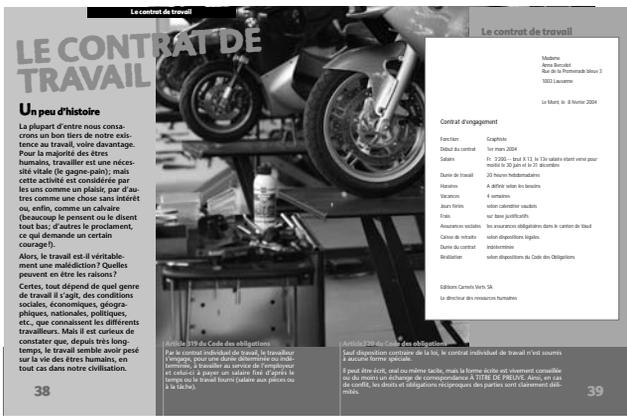
Signature

Annexes : Certificats

Curriculum vitæ

Lettre d'accompagnement (choix libre)

Brochure du CFPS (choix libre)



Le monde du travail : Le contrat de travail

Activités sur les pages 38 à 45

Calcul.

- On dit que nous consacrons environ un tiers de notre existence au travail. Si vous vivez jusqu'à 75 ans, combien d'années aurez-vous travaillé ? Et si vous vivez jusqu'à 55 ans ? 68 ans ?

$$75 \text{ ans} : 3 = 25 \text{ ans}$$

$$55 \text{ ans} \times 12 = 660 \text{ mois} / 660 : 3 = 220 \text{ mois} = 18 \text{ ans } 4 \text{ mois}$$

$$68 \text{ ans} \times 12 = 816 \text{ mois} / 816 : 3 = 272 \text{ mois} = 22 \text{ ans } 8 \text{ mois}$$

- Lisez les pages 38 et 39 de la brochure et répondez aux questions suivantes.

1. Résumez l'article 319 en utilisant d'autres mots.

En signant un contrat de travail, on est d'accord de travailler pour un patron en étant rétribué.

2. Expliquez, par des phrases complètes, un conflit pouvant avoir lieu entre l'employé et l'employeur.

Ex: Alors que j'avais fait le travail demandé correctement, mon patron m'a insulté.

Comme j'ai défendu ma position un peu malhonnêtement, le ton est monté.

Le monde du travail :
Le contrat de travail
Activités sur les pages 38 à 45

4. Dans les cases de droite, les expressions résument dans le désordre les divers articles. Notez l'article auquel elles correspondent.

<p>Art. 321 Le travailleur exécute en personne le travail dont il s'est chargé, à moins que le contraire ne résulte d'un accord ou des circonstances.</p>	<p>Obligation de rendre compte et de restituer Art. <u>321^b</u></p>
<p>Art. 321^a ¹ Le travailleur exécute avec soin le travail qui lui est confié et sauvegarde fidèlement les intérêts légitimes de l'employeur. ² Il est tenu d'utiliser selon les règles en la matière les machines, les instruments de travail, les appareils et les installations techniques ainsi que les véhicules de l'employeur, et de les traiter avec soin, de même que le matériel mis à sa disposition pour l'exécution de son travail. ³ Pendant la durée du contrat, le travailleur ne doit pas accomplir du travail rémunéré pour un tiers dans la mesure où il lèse son devoir de fidélité et, notamment, fait concurrence à l'employeur.</p>	<p>Interdiction de faire concurrence Art. <u>340</u></p>
<p>⁴ Pendant la durée du contrat, le travailleur ne doit pas utiliser ni révéler des faits destinés à rester confidentiels, tels que les secrets de fabrication et d'affaires dont il a pris connaissance au service de l'employeur; il est tenu de garder le secret même après la fin du contrat en tant que l'exige la sauvegarde des intérêts légitimes de l'employeur.</p>	<p>Diligence et fidélité à observer Art. <u>321^{a1}</u></p>
<p>Art. 321^b ¹ Le travailleur rend compte à l'employeur de tout ce qu'il reçoit pour lui dans l'exercice de son activité contractuelle, notamment des sommes d'argent; il lui remet immédiatement ce qu'il a reçu.</p>	<p>Obligation d'observer les instructions Art. <u>321^d</u></p>
<p>Art. 321^c ¹ Si les circonstances exigent des heures de travail plus nombreuses que ne le prévoit le contrat ou l'usage, un contrat type de travail ou une convention collective, le travailleur est tenu d'exécuter ce travail supplémentaire dans la mesure où il peut s'en charger et où les règles de la bonne foi permettent de le lui demander.</p>	<p>Travail personnel Art. <u>321</u></p>
<p>Art. 321^d ¹ Le travailleur observe selon les règles de la bonne foi les directives générales de l'employeur et les instructions particulières qui lui ont été données.</p>	<p>Responsabilité du travailleur Art. <u>321^e</u></p>
<p>Art. 321^e ¹ Le travailleur répond du dommage qu'il cause à l'employeur intentionnellement ou par négligence.</p>	<p>Discrétion Art. <u>321^{a4}</u></p>
<p>Art. 340 ¹ Le travailleur qui a l'exercice des droits civils peut s'engager par écrit envers l'employeur à s'abstenir après la fin du contrat de lui faire concurrence de quelque manière que ce soit, notamment d'exploiter pour son propre compte une entreprise concurrente, d'y travailler ou de s'y intéresser.</p>	<p>Obligation d'exécuter des heures supplémentaires. Art. <u>321^c</u></p>

Le monde du travail :
Le contrat de travail
Activités sur les pages 38 à 45

5. Idem que l'exercice 4.

<p>Art. 322 ¹ L'employeur paie au travailleur le salaire convenu, usuel ou fixé par un contrat type de travail ou par une convention collective.</p>	<p>Remboursement des frais occasionnés par l'exécution du travail Art. <u>327^a</u></p>
<p>Art. 321^c ³ L'employeur est tenu de rétribuer les heures de travail supplémentaires qui ne sont pas compensées par un congé en versant le salaire normal majoré d'un quart au moins, sauf clause contraire d'un accord écrit, d'un contrat type de travail ou d'une convention collective.</p>	<p>Obligation d'accorder des vacances Art. <u>329^a</u></p>
<p>Art. 327 ¹ Sauf accord ou usage contraire, l'employeur fournit au travailleur les instruments de travail et les matériaux dont celui-ci a besoin.</p>	<p>Obligation de rétribuer les heures supplémentaires Art. <u>321^{c3}</u></p>
<p>Art. 327^a ¹ L'employeur rembourse au travailleur tous les frais imposés par l'exécution du travail et, lorsque le travailleur est occupé en dehors de son lieu de travail, les dépenses nécessaires pour son entretien.</p>	<p>Un certificat portant sur les rapports de travail peut être demandé en tout temps Art. <u>330^a</u></p>
<p>Art. 328 ¹ L'employeur protège et respecte, dans les rapports de travail, la personnalité du travailleur; il manifeste les égards voulus pour sa santé et veille au maintien de la moralité.</p>	<p>Obligation de payer un salaire Art. <u>322</u></p>
<p>Art. 329 ¹ L'employeur accorde au travailleur un jour de congé par semaine, en règle générale le dimanche ou, si les circonstances ne le permettent pas, un jour ouvrable entier. ³ Il accorde au surplus au travailleur les heures et les jours de congé usuels et, une fois le contrat dénoncé, le temps nécessaire pour chercher un autre emploi. ⁴ Les parties tiennent équitablement compte des intérêts de l'employeur et du travailleur pour fixer les heures et jours de congé.</p>	<p>Protection de la personnalité et de la santé du travailleur Art. <u>328</u></p>
<p>Art. 329^a ¹ L'employeur accorde au travailleur, chaque année de service, 4 semaines de vacances au moins et 5 semaines au moins aux jeunes travailleurs jusqu'à l'âge de vingt ans révolus.</p>	<p>Obligation de fournir les instruments de travail et les matériaux Art. <u>327</u></p>
<p>Art. 330^a ¹ Le travailleur peut demander en tout temps à l'employeur un certificat portant sur la nature et la durée des rapports de travail, ainsi que sur la qualité de son travail et sa conduite. ² A la demande expresse du travailleur, le certificat ne porte que sur la nature et la durée des rapports de travail.</p>	<p>Obligation d'accorder un congé hebdomadaire Art. <u>329¹</u></p>

Le monde du travail:
Le contrat de travail
Activités sur les pages 38 à 45

■ Répondez aux questions ci-dessous à l'aide du Code des obligations (Art.320 à 330).

1. Jean Sauvain a trouvé une place de concierge. Un mercredi, trois semaines après son engagement, il effectue une promenade en montagne. Sa femme le remplace durant cette journée. Est-ce possible ?

Non, le travailleur exécute en personne le travail dont il s'est chargé à moins que le contraire ne résulte d'un accord. (CO 321)

2. André a occasionné un gros dégât sur son lieu de travail. Son employeur veut le rendre entièrement responsable. Que pensez-vous de cette attitude ?

L'employé est responsable des dommages; tenir compte du risque de la formation et des connaissances professionnelles. (CO 321^e)

3. La collègue de Rita est malade depuis des mois. Bien qu'elle ait été employée depuis plus de trois ans, elle n'a reçu qu'un mois de salaire durant sa maladie. Est-ce normal ?

Versement du salaire en cas de maladie durant la 3^e année de service: 2 mois. (CO 324^a)

4. M. Farine quitte sa place de travail à fin septembre. Jusqu'à ce jour, il n'a bénéficié que de deux semaines de vacances sur quatre. Son employeur lui doit-il encore quelque chose ?

Prestation en argent possible. (CO 329^{d2})

■ Répondez aux questions relatives à la fin des rapports de travail.

1. Simon Jaccard entame sa première journée de travail comme mécanicien chez Répatotoboulo, le 1^{er} septembre. Rien n'est prévu dans le contrat, quant à la durée de son temps d'essai. Quelle en sera la durée ?
Quand Simon pourra-t-il résilier son contrat, car c'est jeudi et il ne se plaît pas à ce poste de travail ?

Délai de 7 jours

Le jeudi suivant (CO 335^b)

2. Albert Metzger est employé chez un horticulteur depuis un an et demi. Son contrat ne mentionne pas la durée de son engagement. Il dédit son contrat le 12 juin. Quand pourra-t-il quitter son entreprise ?

Délai de résiliation de 2 mois: fin août (CO 335^{c1})

Le monde du travail :
Le contrat de travail
Activités sur les pages 38 à 45

■ Répondez aux questions relatives à la protection en cas de licenciement.

1. Sébastien Bauvet se rend le 7 mai à son cours de répétition. Il devra y rester 3 semaines. Le 28 mai, il retourne à son travail.
Quelle est la période pendant laquelle son patron n'a pas le droit de résilier son contrat ?

4 semaines qui précèdent et suivent ce service. (CO 336^{c1})

2. Votre meilleure amie est enceinte. Son patron l'apprend. Il veut la licencier tout de suite. Désespérée, elle vient vous demander conseil. Aidez-la en donnant votre avis, puis expliquez-lui quand le patron pourra résilier son contrat.

Votre amie n'a commis aucune faute, elle ne peut être licenciée durant sa grossesse et durant 16 semaines après la naissance. (CO 336^{c10})

■ Répondez aux exercices récapitulatifs suivants.

1. Citez 3 obligations de l'employeur :

L'employeur verse un salaire.

Il fournit les instruments et les matériaux de travail.

Il protège et respecte la personnalité du travailleur.

2. Citez 3 obligations du travailleur :

Il exécute en personne le travail dont il est chargé.

Il exécute avec soin son travail.

Il accepte les heures supplémentaires raisonnables.

3. La forme du contrat de travail doit-elle être orale, écrite ou tacite ?

La forme écrite est conseillée, mais elle peut être orale ou tacite.

4. Sauf accord contraire quelle est la durée du temps d'essai ?

1 mois

5. Que peut faire un employeur pour récupérer les frais d'un dommage occasionné, par négligence, par son travailleur ?

Il peut réclamer une juste indemnisation.

6. Citez 3 exemples de résiliation pour justes motifs :

Vols, injures graves, coups, harcèlement sexuel manifeste, violation grave du secret d'affaires, refus injustifié de payer le salaire, ...

- **Après avoir lu «Un artisan avisé» à la page 44 de la brochure, répondez aux questions ci-dessous.**

1. Le jeune apprenti remarque que certains ouvriers travaillent gauchement et que leurs gestes les trahissent. Citez quelques expressions qui montrent cette gaucherie.

rien prévu – rien calculé – change d'avis – a des repentirs – recommence – pas de mémoire – oublié une pièce – jamais l'outil qu'il lui faut – affolé – constamment en sueur – jouent leur comédie particulière

2. Quelles QUALITÉS trouvez-vous à Vidal ? Citez quelques « images ».

habilité – prévisibilité – élégance dans le travail – travail parfait – bons outils au bon moment – calme – responsable – ...

3. Quels SENTIMENTS Charles et Vidal éprouvent-ils l'un pour l'autre ?

L'un est l'autre se respectent. L'enfant admire l'adulte, l'adulte responsabilise l'enfant.

4. PRÉVOIR – « pré » signifie « avant » dans certains mots. Cherchez-en quelques-uns et faites une phrase avec chacun d'eux.

prévaloir – prévenir – pressentir – préparer – préoccuper – ...

Le gain a prévalu sur la raison.

Mieux vaut prévenir que guérir.

Les animaux ont pressenti le tsunami.

Le décompte salaire

LE DÉCOMPTÉ SALAIRE

Mois: septembre 2004

MONTÉL SA
Rue de l'Industrie 28
1217 Coisy

Monsieur
Alain GARCIA
Vandier
Rue des Baillieux 19
1214 Coisy

Employeur (N° AVS 502.88.624.260)

Salaires bruts	100,00	35,00	3750,00
Heures supplémentaires	9,00	41,75	393,75
Total salaire afférentement AVS			3843,75
Allocation pour enfants			300,00
Salaires nets			4143,75
Cotisations AVS/AI/APG	5,00%	3793,75	146,44
Cotisations AC - Adairé	1,00%	3793,75	36,95
Cotisations LPP - Adairé	8,00%	3843,75	307,50
Cotisations AANP - Adairé	1,47%	3793,75	57,25
Total des déductions sociales			443,55
Salaires nets			3750,20

Préparé à la demande collective par temps de paix.

46

LES CHARGES SOCIALES

De quelle sorte des prestations en faveur du personnel, autres que les salaires, sont prévues par le contrat de travail ou le règlement de l'entreprise? Les prestations de ce genre sont: les cotisations de l'assurance (chômage) (AC) et des allocations pour partie de gain (APG) versés aux cotisants (cotisations et allocations) et des cotisations sociales. Ces cotisations sont calculées sur les salaires (elles sont versées à une caisse de cotisants).

AVS/AI/APG sont les principales assurances sociales de la Suisse. Elles sont obligatoires pour toutes les personnes actives avant leur départ en Suisse. Elles offrent notamment les prestations suivantes:

- en cas d'invalidité, des revenus de remplacement médicaux et professionnels, des revenus sociaux de préretraite, des cotisations de retraite, des cotisations de chômage et d'indemnité en cas de décès;
- des cotisations de retraite pour les personnes âgées avant l'âge de 60 ans à la retraite (valables 10 ans pour les hommes et 15 ans pour les femmes);
- des allocations pour partie de gain en cas de services militaires ou dans la profession civile;
- des cotisations à charge de l'Etat (ACG);
- la LPP (loi sur le prévoyance professionnelle);
- la LPP est obligatoire pour les salaires et facultative pour les indépendants.

Pour être tenu de cotiser il faut être assés à l'AVS, avoir 18 ans dans la limite, recevoir un salaire déterminé (AC) et d'au moins de 20 000.- par an.

Le salaire net est versé à la LPP (cotisations sur salaire déterminé) (AC) mensuel (LPP - Salaires et cotisations).

Le taux de cotisation est déterminé en fonction du programme. De plus, il est variable et souvent croissant avec l'âge.

(1) (allocations familiales)

- Les allocations familiales ne sont pas soumises aux cotisations AVS/AI/APG et sont imposables, mais elles sont imposables exceptionnellement.
- Les allocations pour enfants sont versées d'un certain à un autre.
- Les allocations de chômage ne sont pas imposables.

47

Le monde du travail: Le décompte salaire

Activités sur les pages 46 à 47

■ Examinez le décompte salaire de la page 46 de la brochure et répondez aux questions suivantes.

- Quel est le salaire brut de cet employé? 4193,75
- A quoi correspondent les déductions sociales?
AVS / AI / APG / AC / LPP / AANP
- A combien s'élèvent-elles? 443,55
- De quelle somme d'argent l'employé dispose-t-il chaque mois? 3750,20
- Combien d'heures supplémentaires a-t-il effectuées ce mois? 9h
- Combien d'heures fixes mensuelles fait-il? 100h
- A combien s'élève l'allocation familiale? 300.-
- Retient-on l'AVS/AI/APG sur l'allocation familiale? Non
- Qu'entend-on par salaire horaire?
En fonction du nombre d'heures mensuelles effectuées.
- A-t-on calculé la cotisation LPP sur le montant déterminé pour l'AVS? Non
- Quel est le taux de la cotisation « prévoyance professionnelle » pour l'employé? 8%
- Quel est le taux de l'assurance-accidents non professionnels à la charge de l'employé? 1,47%

Le monde du travail:

Le décompte salaire

Activités sur les pages 46 à 47

Abréviations et taux de déductions.

■ A l'aide des informations de la brochure, complétez les données suivantes.

AVS	=	<u>Assurance Vieillesse et Survivants</u>	4,2 % à la charge de l'employé.
AI	=	<u>Assurance Invalidité</u>	0,7 % à la charge de l'employé.
APG	=	<u>Assurance Perte de Gain</u>	0,15 % à la charge de l'employé. Soit au total: 5,05 % à la charge de l'employé.
AC	=	<u>Assurance Chômage</u>	1,0 % à la charge de l'employé.
LPP	=	<u>Loi sur la Prévoyance Professionnelle</u>	taux variable.
AANP	=	<u>Assurance Accidents Non Professionnels</u>	taux selon le contrat d'assurance.
AF	=	<u>Allocation Familiale</u>	montant fixe.

■ Faites le décompte salaire de deux employés de l'entreprise MOLTEX (pages suivantes) pour la période du 1^{er} au 30 novembre, sachant que les allocations pour enfants s'élèvent à Fr. 150.– par enfant, que le pourcentage retenu pour la LPP est de 8 % et de 1.22 % pour les AANP, que l'entreprise accorde à certains employés une indemnité de Fr. 0.50 au km pour frais de déplacements non professionnels

Nom et prénom	Adresse	Déplacement / km	Salaire mensuel	Nombre d'enfants	Etat civil
Schwarz Arnold	Ch. du Moulin 7 1200 Genève	500	Fr. 4'200.–	3	M
Weiss Arthur	Rue Neuve 12 1200 Genève	0	Fr. 2'200.–	0	C

Le monde du travail:
Le décompte salaire
Activités sur les pages 46 à 47

DÉCOMPTE INDIVIDUEL DE SALAIRE

MOLTEX SA
Rue de l'Industrie 28
1227 Genève

Période: Novembre 20...

Monsieur

Arnold Schwartz

Ch. du Moulin 7

1200 Genève

Salaire mensuel			<u>4200.-</u>
Heures supplémentaires			<u>-</u>
Frais de déplacements			<u>250.-</u>
Total salaire déterminant AVS			<u>4450.-</u>
Allocations pour enfants			<u>450.-</u>
Salaire brut			<u>4900.-</u>
Cotisations AVS / AI / APG	<u>5,05</u> %	<u>4450.-</u>	<u>224,70</u>
Cotisations AC salarié	<u>1</u> %	<u>4450.-</u>	<u>44,50</u>
Cotisations LPP salarié	<u>8</u> %	Fr. 2440.-	<u>195,20</u>
Cotisations AANP	<u>1,22</u> %	<u>4450.-</u>	<u>54,30</u>
Total des déductions sociales			<u>518,70</u>
Salaire net			<u>4381,30</u>

Le monde du travail:
Le décompte salaire
Activités sur les pages 46 à 47

DÉCOMPTE INDIVIDUEL DE SALAIRE

MOLTEX SA
Rue de l'Industrie 28
1227 Genève

Période: Novembre 20...

Monsieur

Arthur Weiss

Rue Neuve 12

1200 Genève

Salaire mensuel			<u>2200.-</u>
Heures supplémentaires			<u>—</u>
Frais de déplacements			<u>—</u>
Total salaire déterminant AVS			<u>2200.-</u>
Allocations pour enfants			<u>—</u>
Salaire brut			<u>2200.-</u>
Cotisations AVS / AI / APG	<u>5,05</u> %	<u>2200.-</u>	<u>111,10</u>
Cotisations AC salarié	<u>1</u> %	<u>2200.-</u>	<u>22.-</u>
Cotisations LPP salarié	<u>8</u> %	Fr. 251,25	<u>20,10</u>
Cotisations AANP	<u>1,22</u> %	<u>2200.-</u>	<u>26,85</u>
Total des déductions sociales			<u>180,05</u>
Salaire net			<u>2019,95</u>

Le monde du travail:
Le décompte salaire
Activités sur les pages 46 à 47

■ Répondez par vrai ou par faux.

	Vrai	Faux
1. Un apprenti de 16 ans ne paie aucune prime AVS.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. La LPP est obligatoire pour les salariés et les indépendants.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3. Il n'y a en principe pas de taux unique pour les primes LPP.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Pour être cotisant LPP, il faut être assuré à l'AVS.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Le salaire soumis à la LPP est toujours inférieur au salaire soumis à l'AVS.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Les primes LPP sont supportées pour moitié par les salariés et par les employeurs.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Les primes AANP sont supportées pour moitié par les salariés et par les employeurs.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8. Les primes AANP sont identiques pour tous les salariés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
9. Les primes APG permettent de rétribuer les salariés qui ne reçoivent pas de salaire durant le service militaire.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Le régime des allocations familiales dépend de la législation fédérale.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11. Les allocations de ménage dépendent de la législation cantonale.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12. Les allocations familiales ne sont pas soumises à l'AVS.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13. Les allocations familiales ne sont pas soumises fiscalement.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
14. Les allocations familiales ne sont pas soumises à l'AC.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15. Les entreprises ne sont pas tenues légalement de payer des indemnités kilométriques pour les déplacements non professionnels.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le monde du travail:
Le décompte salaire
Activités sur les pages 46 à 47

■ Complétez les feuilles de paie suivantes.

N° AVS: _____		Nom: _____		
Mois: _____				
Salaire horaire de base: Fr. 18.–				
Date	Salaire horaire brut en Fr.	Nombre d'heures	Total en Fr.	Avances en Fr.
12.04	18.00	8	144.–	
13.04	18.00	8	144.–	
14.04	18.00	4	72.–	
15.04	18.00	4	72.–	
16.04	18.00	4	72.–	100.–
Salaire brut:			504.–	
AVS et chômage 6,05 % sur salaire brut:			30,50	
Assurance perte de salaire accident 1,5 % sur salaire brut:			7,55	
Assurance perte de salaire maladie 1 % sur salaire brut:			5,05	
LPP 7 % sur le salaire brut:			35,30	
Avances:			100.–	
Solde:			325,60	

Le monde du travail :
Le décompte salaire
Activités sur les pages 46 à 47

N° AVS: _____ Nom: _____

Mois: _____

Salaire horaire de base: Fr. 22.–

Date	Salaire horaire brut en Fr.	Nombre d'heures	Total en Fr.	Avances en Fr.
15.03	22.00	9,0	198.–	
16.03	22.00	6,0	132.–	
17.03	22.00	4,5	99.–	
18.03	22.00	9,0	198.–	
19.03	22.00	8,0	176.–	
22.03		7,5	165.–	50.–
23.03		9,0	198.–	
24.03		5,5	121.–	
25.03		8,5	187.–	100.–
Salaire brut:			1474.–	
AVS et chômage 6,05 % sur salaire brut:			89,15	
Assurance perte de salaire accident 1,5 % sur salaire brut:			22,10	
Assurance perte de salaire maladie 1 % sur salaire brut:			14,75	
LPP 7 % sur le salaire brut:			103,20	
Avances:			150.–	
Solde:			1094,80	

Le monde du travail:
Le décompte salaire
Activités sur les pages 46 à 47

■ **Complétez le tableau suivant.**

Salaire	3598.–	2364.–	1872.50	5263.–	4771.35
Cotisations AVS/AI/APG salarié 5,05 %	181,70	119,40	94,55	265,80	240,95
Cotisations AC salarié 1,00 %	36.–	23,65	18,70	52,65	47,70
Cotisations AANP salarié 1,47 %	52,90	34,75	27,55	77,40	70,15
Salaire net	3327,40	2186,20	1731,70	4867,15	4412,55

■ **Résolvez les problèmes suivants.**

1. Un ouvrier cotise à un fond de pension à raison de 8 % de son salaire.
Quel est son salaire brut du mois de janvier s'il a payé Fr. 256.– à son fonds de pension ?

Salaire brut: $256 \times 100 : 8 = 3200.–$

2. Une employée travaillant pour une entreprise de placement touche un salaire brut de Fr. 4'200.–.
Ce salaire est soumis aux déductions suivantes :

AVS : 5,05 %
AC : 1,00 %
AANP : 1,086 %

} 7,136 % de 4200 = 299,70 Fr.

A combien se chiffre son salaire net? $4200 - 299,70 = 3900,30$ Fr.

3. Un représentant de commerce reçoit une commission de 15 % sur ses ventes.
Sachant qu'il a touché Fr. 3'750.– pour un mois, calculez son chiffre de ventes pour cette période.

Montant des ventes: $3750 : 15 \times 100 = 25'000.–$